



Conseil d'administration
06 Avril 2023
NANCY



***Approbation du procès-verbal
du Conseil du 2 février 2023***



Actualités du président

Réforme des retraites

- **Principales mesures qui vont impacter le régime de base de la Cavec**
 - Abandon de la mesure de transfert aux URSSAF du recouvrement des cotisations dues à l'AGIRC-ARRCO
 - Ouverture des droits en cas de cumul emploi-retraite intégral
 - Extension du dispositif de retraite progressive
 - Mesure pour les mères de famille (surcote)
 - Revalorisation de la pension minimale pour une carrière complète (85% du SMIC net) : les PL ne sont pas concernées
- **Attente de la décision du conseil d'Etat le 14 avril 2023**
- **Télescopage avec le RIP**

Réforme des retraites

- Mise en place d'un « Superbrut » comme assiette des cotisations sociales des indépendants (PLFSS de 2024)
- Objectif affichés :
 - simplifier le calcul des cotisations et des contributions sociales des TI
 - parvenir à une équité contributive entre TI et salariés
 - objectif de stabilité des prélèvements
 - renforcer le niveau des pensions des TI.
- **Super-brut** = CA – charges d'activité, qui est multiplié par (1-X%)
X = abattement forfaitaire de 30% ?
- Les gains sur la CSG-CRDS seraient basculer sur les cotisations retraites



Les effectifs des associations

Nombre d'adhérents
Effectifs 1/1 1 935
Adhésions 225
% 11,6%

Adhésions 2021 270

	1/1	CIRC	%	CIRC 2021
AMECRA	57	12	21%	0
ECR LORRAINE	55	2	4%	4
AROECE	104	7	7%	2
ECR AQUITAINE	34	15	44%	19
ECR AUVERGNE	61	8	13%	6
ECR BOURGOGNE FRANCHE C.	65	2	3%	13
ECR BRETAGNE	110	2	2%	10
ECR CENTRE CREC	40	14	35%	7
ECR CHAMPAGNE	16	5	31%	8
ECR LANGUEDOC ROUSSILLON	71	13	18%	22
ECR LIMOGES	26	6	23%	1
ECR MARSEILLE PROVENCE ALPES	123	20	19%	40
ECR NORMANDIE	28	17	60%	12
ECR PARIS IDF	522	59	11%	67
ECR PAYS DE LA LOIRE	117	10	9%	11
ECR PICARDIE	64			3
ECR POITOU CHARENTE VENDEE	68	3	4%	8
ECR RHONE ALPES	216	25	12%	30
ECR TOULOUSE OCCITANIE	158	5	3%	7

Calcul des effectifs : Rappel des règles

- On prend au 31 décembre 2022 les adhérents qui ont payé leur cotisation de l'année 2022
- On élimine donc les adhérents qui n'ont pas payé leur cotisation de l'année 2022
- On peut garder les adhérents qui ont réglé leur cotisation de 2022 début 2023
- On prend en compte les adhérents qui étaient exonérés de cotisation en 2022
- On ne prend pas en compte les conjoints qui paient une cotisation

➤ Statistiques portants sur 14 associations représentant 1593 adhérents (81%)

	60/70 ans	71/80 ans	+80 ans
Au 31/12/2021	29,6%	45,2%	25,2%
Au 31/12/2022	27,9%	47,6%	24,5%
Entrées	48,6%	38,7%	12,7%
Sorties	48,7%	22,8%	28,5%

Réflexion sur la fidélisation des nouveaux adhérents

- **Dés l'année de l'adhésion « chouchouter » les nouveaux adhérents qui pour un pourcentage important ne restent pas dans l'association**
 - **En plus des invitations aux activités et événements de l'association (sorties, AG.... Ce qui peut être fait:**
 - **Les invités à un accueil des nouveaux entrants (réunion pour leur présenter l'association, la fédération... avec un cocktail)**
 - **Les contacter par téléphone pour leur parler de l'association et connaître leur attentes**
 - **Leur faire un courrier ou un mail d'accueil**
-



Les Offres de services

Mutuelle - VIASANTE (1)

- ***Possibilité pour les affiliés de rester dans l'ancien contrat avec une augmentation de 20%. Les nouveaux tarifs 2023 ont été communiqués aux administrateurs***
- ***Possibilité de basculer dans le nouveau contrat pour les adhérents de l'ancien contrat***
- ***Communication aux adhérents de l'ancien contrat faite par Viasanté (lettre reçu vers le 17 mars)***
- ***Communication de la Fédération aux présidents des associations: présentation du nouveau contrat, proposition de mail aux adhérents et tableaux de garanties des deux contrats pour comparaison (mails du 19 mars)***

Mutuelle - VIASANTE (2)

- ***Nouveau contrat effectif au 1/03/2023 non encore signé (quelques modifications demandées)***
- ***Attestation d'adhérent à délivrer à nos adhérents pour qu'ils puissent contracter***
- ***M. SADARNAC ou M. KANOR?***
- ***Liste des correspondants régionaux 2023 en attente***

Mutuelle - VIASANTE (3)

➤ Tarifs 2023 du nouveau contrat Viasanté

Cotisations TTC/mois*				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Enfant	16,31 €	25,34 €	32,68 €	45,42 €
<60ans	36,92 €	57,63 €	73,54 €	105,64 €
60-64ans	42,46 €	65,16 €	84,25 €	115,84 €
65-69ans	47,64 €	72,27 €	93,35 €	126,87 €
70-74ans	54,97 €	82,24 €	106,23 €	141,95 €
75-79ans	65,18 €	95,68 €	123,51 €	161,73 €
>80ans	84,75 €	120,63 €	155,02 €	197,53 €

* assistance incluse

Quatre options , Tarifs en fonction de l'âge
Le conjoint s'inscrit en fonction de son âge

Mutuelle - VIASANTE (4)

➤ **Cotisations mensuelles 2023 de l'ancien contrat Viasanté**

PERSONNE SEULE (SOLO)	142,02 €
COUPLE (DUO)	262,77 €
FAMILLE (3 BENEFICIAIRES ET +)	414,75 €

L'accord CFR / Mutualia

Pourquoi le choix de Mutualia ?



- Guichet unique pour les adhérentes relevant du régime agricole
- Flux informatisés avec les autres régimes obligatoires.



Mutualia

- ✓ Accord par l'intermédiaire de la CNRPL depuis le 1^{er} janvier 2021
- ✓ Proposition de quatre niveaux de cotisations en fonction des besoins de couverture de chacun
- ✓ Pour contracter avec la mutuelle l'adhérent doit produire une attestation de son association régionale (cf. modèle)
- ✓ Nombre de nos adhérents ayant contracté non disponible

Mutualia (2)

➤ Nouveaux tarifs 2023 (communiqués aux associations le 7/12/2022)



Tarification TTC* 2023

AGRICOLE				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Régime Agricole	71,29 €	83,06 €	88,57 €	108,96 €
Régime Alsace-Moselle	32,80 €	39,04 €	42,52 €	65,38 €

NON AGRICOLE				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Régime Général	75,99 €	88,54 €	94,41 €	116,14 €
Régime Alsace-Moselle	34,96 €	41,61 €	45,32 €	69,69 €

Mutualia (2)

➤ **Nouveaux tarifs 2023 – variation par rapport à 2022**

Niveau 1	+3%	(2% en 2022)
Niveau 2	+3%	(2% en 2022)
Niveau 3	+2,5%	(2% en 2022)
Niveau 4	+3,5%	(2% en 2022)

➤ **Liste des représentants régionaux Mutualia communiquée aux associations (disponible sur le site de la Fédération)**

Offre AUDIKA



PARTENAIRE DE



Confédération Nationale des
Retraités des Professions Libérales

- *Renouvelée jusqu'au 31/12/2023*
- *Le bilan auditif gratuit est sans limite de date*
- *Promotions à certaines périodes*
- *En contrepartie communication Audika dans les trois lettres de la CNRPL, page de présentation sur le site, **Mail/lettre aux adhérents**, présence au congrès UNAPL,*
 - Les associations régionales s'engagent à envoyer à leurs adhérents un mail proposant cette offre*
- *Attestation à délivrer par les associations régionales aux adhérents qui solliciteront le bénéfice du partenariat (modèle envoyé aux associations)*

- **Convention** renouvelée le 28/12/2022 **jusqu'au 31/12/2023**
- Les 9 établissements Thalazur offrent un **hébergement intégré en hôtel-restaurant 4 ou 5 étoiles**,
- Une réduction **jusqu'à 30%** sur les **cures, escales, week-ends** et **courts séjours** de 1 à 5 jours.
- **Réservée aux adhérents des associations régionales: attestation à produire à la réservation et à l'arrivée dans l'établissement. Code à communiquer à l'adhérent.**
- **Documents transmis aux associations:**
 - Nouveau catalogue 2023 de l'offre et proposition d'attestation aux adhérents le 8 mars 2023
 - Proposition de mail aux adhérents envoyée le 7 décembre 2022
 - Code transmis le 21 avril 2022
- **Nouveau contact:** Mme Cécile CAUS-DIDIER remplace Mme Marie-José VARIN

Offre Francis Lefebvre (1)

- **Objectif :**

Donner aux adhérents la possibilité de consulter la documentation FL sur l'intranet de FL : Mémentis fiscal (mémento, FR, jurisprudence), Successions/Libéralités

- *Accord avec FL concrétisé le 23 mars 2023*
- *Cout annuel : 2 214 € TTC*
- *Accès concomitant limité à 9 personnes*

Offre Francis Lefebvre (2)

Procédure proposée

- 1. Information de l'offre par les associations régionales auprès des adhérents (incluant un bulletin de souscription)**
- 2. Les adhérents intéressés envoient le bulletin à leur association avec le règlement de 10€ (CH, Virt ou CB)**
- 3. Le bulletin reçu les associations vérifient que la personne est adhérente, est à jour de ses cotisations et à réglé les 10 €**
- 4. L'association renvoie par mail le bulletin à Alain Rolland**
- 5. Alain Rolland envoie par mail à l'adhérent la procédure pour entrer dans la page du site de la Fédération réservée à FL, et créer son compte adhérent dans l'intranet de FL (Login et MP son mail)**
- 6. Alain Rolland reçoit tous les mois de FL les statistiques de connexion : qui s'est connecté? Combien de fois et combien de temps.... Et peut contrôler les anomalies éventuelles**
- 7. En fin d'année les associations reversent au trésorier de la fédération les participations versées par les adhérents(les 10€)**

Offre Francis Lefebvre (3)

- *Offre qui suscite beaucoup d'intérêt, souhaitons que nous soyons victimes de notre succès*
- *Risque de dévoiement du système: dans ce cas mise en place d'un kit de sécurité avec FL qui aura un coût*

***Refonte de l'application par Pluriel consultants en cours
Devrait être finalisé avant l'été***



Le Club « ECR_Copro »

Constitué à Paris, le responsable de ce club est Jean-Pierre Monnot

Il souhaite avoir un espace dans le nouveau site de Paris et l'animer au niveau national



Evénements organisées pour les associations

- ***Conférence sur le Chat GPT ?***
- ***Newsletter ECR : en juin?***
- ***Réunion coaching mémoire le 5 juin 2023 à Paris CRO?***

Situation financière

➤ **Consultations sur le RGPD**

- **Sur utilisation des fichiers de retraités (6 000€)**

- **Sur sites internet (2 520€)**

 - Informations juridiques**

 - Charte de protection des données personnelles et cookies**

➤ **Renouvellement des mots de passe sur le site d'ECR: date d'effet?**



Relations avec la Cavec et les Institutions

Relations avec la Cavec (1)

- **Situation financière au 31/12/2022 (Dernier chiffres)**
Réserves 1 829 millions € (au 31/12/2021: 2 168M€, 31/12/2020: 1 931M€)
- **Charte assureurs en 2023**
 - Les assureurs de la profession s'engagent à présenter les régimes de la Cavec
 - La Cavec s'engagent à donner aux EC des clefs permettant de mieux comprendre les propositions des compagnies d'assurance et mutuelles
- **Rencontre avec Michel Giordano à 17 heures**

➤ **CNOEC**

- Demande de subvention envoyée le 3 avril 2023
- Rendez-vous avec Cécile de Saint Michel le 20 mai 2023

➤ **CNCC**

- Demande de subvention envoyée le 3 avril 2023
- Demande de rendez-vous avec Yannick Ollivier

➤ **CNRPL : CA du 16 mars 2023**

Présence au Congrès 2023

- **ECF 12 et 13 juin au Touquet**
- **IFEC 22 et 23 juin à Lyon (palais des congrès)**
- **CNOEC 78^{ème} congrès du 27 au 29 septembre 2023 à Montpellier au Parc des expositions sur le thème de la « facture électronique et la data ».**
- **Les Assises à Paris le 7 et 8 décembre à Paris**



***Compte-rendu des commissions
Et délibérations éventuelles***



Commission Ecoute Confrères

Bernard Unal

Questions diverses

- *Dossier juridique des associations à la Fédération à compléter*
- *Prochain conseil le mardi 20 juin 2023 à Paris*
- *Autres?*



Merci de votre attention

Prenez soin de vous

